



# Transports publics

## Les employeurs doivent :

- s'assurer que les travailleurs savent comment la COVID-19 peut se propager et connaissent les risques d'exposition associés à leur emploi et à leurs tâches;
- disposer d'une politique exigeant que les travailleurs restent à la maison s'ils développent des symptômes de la COVID-19 et indiquant ce que les travailleurs doivent faire s'ils tombent malades, développent des symptômes ou sont exposés à une personne atteinte la COVID-19;
- faire tout ce qui est raisonnablement possible, dans les circonstances, pour protéger la santé et la sécurité des travailleurs en mettant en œuvre des mesures pour réduire l'exposition à la COVID-19 et fournir des renseignements, de la formation, des installations sanitaires et de l'équipement de protection individuelle adéquats;
- ajuster les horaires pour refléter les modifications requises;
- réaliser des inspections et des évaluations régulières des risques afin de déterminer toutes les façons possibles pour un employé d'être exposé à la COVID-19 et d'autres risques;
- consulter le comité ou le représentant de santé et de sécurité au moment de mettre en place des mesures;
- s'assurer que les travailleurs ont reçu une formation leur permettant de travailler en toute sécurité lorsqu'ils assument les tâches de quelqu'un d'autre.

## Les travailleurs doivent :

- respecter les pratiques personnelles préventives, y compris les principes d'éloignement physique et d'hygiène des mains et l'étiquette respiratoire;
- éviter de se toucher les yeux, le nez et la bouche;
- connaître les symptômes de la COVID-19 et en surveiller l'apparition. Si un symptôme apparaît, même s'il est léger, ils doivent s'isoler chez eux sans tarder et communiquer avec leur [autorité locale de santé publique](#) pour obtenir de plus amples directives;
- s'ils développent des symptômes pendant qu'ils se trouvent au travail, aviser leur superviseur et lui demander quelle procédure ils doivent suivre au travail jusqu'à ce qu'ils puissent retourner à la maison en toute sécurité. Ils ne devraient pas prendre les transports en commun pour retourner à la maison;
- suivre les mesures de l'Agence de la santé publique du Canada en matière d'auto évaluation : <https://www.canada.ca/le-coronavirus> ou utiliser l'outil d'auto évaluation de leur province;
- appliquer les principes d'éloignement physique en se tenant à une distance de deux mètres (six pieds) des autres;
- porter un masque non médical ou un couvre-visage lorsqu'il n'est pas possible d'appliquer les principes d'éloignement physique entre les travailleurs ou les passagers;



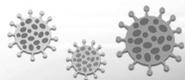
# Transports publics

- continuer à suivre toutes les procédures pour un travail sécuritaire. S'il n'est pas sécuritaire de travailler, ils devraient en aviser rapidement leur superviseur, leur représentant ou comité de santé et de sécurité et/ou leur syndicat;
- se laver les mains au début de leur quart de travail, avant de manger et de boire, après avoir touché à des articles communs, après être allé à la toilette, après avoir manipulé de l'argent et avant de quitter leur lieu de travail. Retirer les bijoux lors du lavage des mains;
- s'abstenir de partager des cigarettes ou des produits de vapotage ou d'autres articles personnels;
- s'abstenir de partager des dispositifs de communication ou de l'équipement de protection personnelle à moins qu'ils ne puissent pas être nettoyés entre chaque utilisateur.

**Rappel à tous les travailleurs et passagers de l'importance de pratiquer la distanciation physique, l'hygiène des mains et l'hygiène respiratoire en tout temps.**

## Distanciation physique

- Maintenez le plus possible une distance d'au moins deux mètres (six pieds) entre les personnes (y compris les travailleurs et les passagers).
- Le port de masques non médicaux peut être exigé lors de l'utilisation de transports en commun. Faites comprendre aux travailleurs que les masques non médicaux et les couvre-visages ne servent pas seulement à les protéger eux-mêmes, mais à ralentir la propagation du virus. Ils peuvent contribuer à prévenir la propagation de gouttelettes respiratoires infectieuses (lorsque les gens parlent, éternuent ou toussent) et empêcher celles-ci d'entrer en contact avec d'autres personnes à proximité. Les masques non médicaux et couvre-visages sont recommandés dans les cas où il n'est pas possible de pratiquer une distanciation physique, particulièrement dans les endroits bondés. Ils doivent être bien ajustés et portés correctement.
- Limitez le nombre de passagers et indiquez certains sièges comme étant non disponibles afin d'aider à maintenir une distanciation physique, y compris les sièges à proximité du chauffeur.
- Envisagez de modifier les horaires de voyage et d'ajouter davantage de véhicules, de trains, de traversiers sur les trajets pour offrir plus de place à bord.
- Apposez des affiches, des marques sur le sol et d'autres indices visuels dans les endroits appropriés pour encourager la distanciation physique (comme dans le véhicule, à l'arrêt de transport en commun, etc.).
- Indiquez aux passagers, dans la mesure du possible, d'entrer et de sortir du véhicule par des portes précises à l'aide d'annonces ou d'affiches. Par exemple, dans un autobus, demandez aux passagers d'entrer par la porte avant et de sortir par la porte arrière.
- Évaluez si des modifications sont nécessaires afin d'augmenter la distanciation (par exemple, installer des barrières physiques comme une vitre en plexiglas). Vérifiez que ces barrières ne créent pas de risque d'accident, par exemple en empêchant le chauffeur de voir ou d'utiliser les commandes, ou en réduisant la capacité du chauffeur à sortir rapidement si nécessaire.
- Contrôlez la circulation des piétons afin de réduire les rassemblements aux points de rencontre, aux toilettes et aux autres espaces communs.
- Désignez des voies de circulation afin que les travailleurs et les passagers n'aient pas à se croiser de près (par exemple, des escaliers différents pour monter et descendre).
- Maintenez une distanciation physique dans le véhicule si les travailleurs doivent se déplacer entre les lieux de travail. Envisagez le transport en petits groupes, en utilisant des véhicules séparés ou des véhicules plus grands qui peuvent maximiser la distanciation physique.



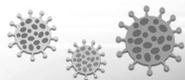
## Transports publics

### Nettoyage et désinfection

- Un point de contact est défini par toute surface qui peut être touchée à mains nues par plusieurs personnes, plusieurs fois.
- Assurez-vous que toute personne qui s'occupe du nettoyage a reçu une formation appropriée sur les protocoles de nettoyage et de désinfection ainsi que sur l'utilisation de tout équipement de protection individuelle requis.
  - Déterminez la fréquence de nettoyage et de désinfection en fonction des besoins de votre organisation. Nettoyez au moins une fois par jour, mais un nettoyage plus fréquent peut être nécessaire (toutes les deux ou trois heures).
  - Prenez en note le moment où le nettoyage et la désinfection ont été effectués.
  - Envisagez d'utiliser des produits qui aideront à empêcher un virus de survivre sur une surface pendant un certain temps après l'application. Utilisez un autocollant ou une affiche pour informer les passagers que ce traitement a été effectué. Répétez les traitements si nécessaire, selon les instructions du fabricant.
  - Utilisez une solution désinfectante ou une solution d'eau de javel pour détruire ou inactiver le virus.
    - Utilisez un désinfectant qui possède un numéro d'identification du médicament (DIN). Ce numéro signifie que le produit a été approuvé pour une utilisation au Canada.
    - En l'absence de produits désinfectants, nettoyez les surfaces avec un mélange de 5 ml de javellisant (solution d'hypochlorite de sodium à 5 %) et de 250 ml d'eau. Testez les surfaces avant d'utiliser une solution d'eau de javel. Le javellisant peut être corrosif.
    - Nettoyez les appareils électroniques à haute sensibilité (s'ils peuvent résister à l'utilisation de liquides), les outils partagés, les téléphones et les tablettes avec des lingettes désinfectantes ou à base d'alcool, ou portez des gants si le nettoyage n'est pas possible.
  - Créez une liste de contrôle de toutes les surfaces qui doivent être nettoyées, notamment les tourniquets, les porte-revues et porte-brochures, les rampes d'escalier et d'escalier roulant, les boutons d'ascenseur, les poignées de porte, les boutons d'accès pour les fauteuils roulants, les distributeurs de serviettes en papier, les dessus de comptoir, les postes de caisse, les distributeurs automatiques de cartes, le matériel de cuisine, les machines distributrices et les imprimantes et photocopieurs.
  - Nettoyez tous les espaces, notamment les espaces communs, les véhicules, les bureaux, les cafétérias, les vestiaires et les toilettes de l'établissement ou à bord. Veillez à ce que tous les points de contact importants soient nettoyés.
  - Élaborez et affichez un calendrier de nettoyage pour chaque espace de travail, véhicule, etc., afin d'assurer un suivi avec les changements d'équipe.
  - Utilisez un chiffon réservé au nettoyage. Les articles de nettoyage réutilisables peuvent être lavés avec du savon à lessive ordinaire.
  - Les articles de nettoyage jetables qui sont contaminés (p. ex. les têtes de vadrouilles, les linges) devraient être mis dans un sac à déchet doublé avant d'être jetés avec les déchets habituels.

### Bureaux, stations, plates-formes et comptoirs de transport

- Augmentez l'entrée d'air du système de ventilation ou ouvrez les portes et les fenêtres pour que de l'air frais pénètre dans l'établissement, (si la température le permet).
- Pratiquez la distanciation physique en demeurant à au moins deux mètres des autres personnes.
- Fournissez des barrières aux comptoirs d'enregistrement, aux postes de service, etc.
- Offrez un accès à des stations de lavage des mains ou à des distributeurs de désinfectant dans des endroits bien en vue sur les lieux. Si les mains sont visiblement sales, elles doivent être lavées avec de l'eau et du savon.
- Nettoyez et désinfectez les bureaux, les toilettes, les cantines, les remorques, les lieux de travail et les espaces communs au moins une fois par jour. Concentrez-vous sur les surfaces les plus fréquemment touchées comme les stylos, les outils, les radios, les machines distributrices, les tables, les chaises, les poignées, les rampes, les bouilloires, les micro-ondes, les interrupteurs, les robinets d'évier, etc.
- Si une personne présentant des symptômes a quitté l'immeuble, désinfectez soigneusement son espace de travail.
- Encouragez les clients à utiliser des cartes de transport prépayées et à faire le rechargement des cartes en ligne ou dans les stations de transport, si possible. Utilisez les paiements sans contact par téléphone ou nettoyez le clavier à code entre les utilisateurs. En cas d'utilisation d'argent liquide, lavez-vous les mains après.



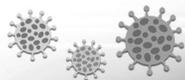
# Transports publics

## Aider et informer les passagers

- Suivez les directives de distanciation physique dans la mesure du possible. Si un travailleur doit entrer en contact direct avec un passager pour lui apporter une aide, il devrait porter un équipement de protection individuelle ou, au minimum, se placer derrière le passager si la situation le permet.
- Encouragez les passagers à rester à la maison s'ils ne se sentent pas bien.
- Transmettez les informations relatives aux changements d'horaires ou à l'ajout de véhicule pour éviter les bousculades et les encombrements.
- Limitez les interactions et les contacts directs si possible. Ne serrez pas la main d'autres personnes. Portez un équipement de protection individuelle ou un masque non médical ou un couvre-visage, si le contact direct avec le passager est nécessaire.
- Informez les passagers de toute modification des services destinés aux passagers atteints d'un handicap ou à ceux qui ont besoin d'une aide supplémentaire (voyages essentiels uniquement, préservation, déplacement avec un accompagnateur, habitudes de nettoyage, critères de contrôle, etc.).
- Délimitez une zone de dépôt des bagages ou une méthode qui permet la distanciation physique. Prévoyez un espace suffisant pour les bagages lors de leur réclamation par les passagers.
- Rencontrez les passagers à l'extérieur avant qu'ils montent à bord. Demandez aux chauffeurs de s'éloigner lors de l'embarquement. Faites entrer les passagers de l'arrière à l'avant selon leur place dans le véhicule, si possible.
- Lavez-vous les mains avec de l'eau et du savon ou un désinfectant à base d'alcool après avoir aidé les passagers, fait le plein d'essence, manipulé les bagages ou utilisé la toilette.
- Posez des affiches pour rappeler aux passagers l'importance de l'hygiène des mains, particulièrement lorsqu'ils utilisent la toilette à bord du véhicule.
- Encouragez les passagers à demeurer dans leur véhicule dans la mesure du possible, par exemple en attendant le traversier ou pendant le trajet. Si les passagers sont autorisés à quitter leur véhicule, indiquez les espaces auxquels ils ont accès.
- Mentionnez les mesures prises pour assurer la sécurité des passagers, comme la désinfection, la distanciation, l'usage de barrières, etc.
- Indiquez la manière dont les passagers peuvent obtenir de l'aide si les stations de transport ou les comptoirs de service à la clientèle ont été fermés ou si leur emplacement a été modifié.

## Gestion générale

- Tenez compte de la capacité maximale d'un véhicule afin de prendre en considération la distanciation physique au moment de la réservation des passagers.
- Informez les passagers si des mesures particulières sont exigées, comme le port d'un masque non médical ou d'un couvre-visage. Utilisez diverses méthodes pour le faire telles que les sites Web, les médias sociaux, les affiches, etc.
- Si vous prévoyez apporter des changements aux politiques et aux mesures de contrôle à l'entrée du véhicule, prévenez les travailleurs.
- Vérifiez si certaines activités pourraient être exécutées à un autre endroit plus petit.
- Affectez les travailleurs à un seul poste de travail. Si les travailleurs changent de poste de travail, assurez-vous de désinfecter la zone entre chaque personne.
- Assurez-vous que les toilettes sont nettoyées fréquemment, qu'elles ont l'eau courante et qu'elles sont pourvues de savon, de serviettes de papier et d'une poubelle doublée d'un sac de plastique.
- Installez des postes où les travailleurs trouveront du désinfectant à base d'alcool, si les postes de lavage des mains à l'eau et au savon sont loin ou peu accessibles. Assurez un accès aux toilettes de l'établissement lorsque les travailleurs sont postés dans des endroits éloignés ou lorsque d'autres installations sont fermées (par exemple, un accord est conclu avec une entreprise locale pour que les chauffeurs puissent utiliser leurs toilettes).
- Tenez à jour une liste des travailleurs actuels et de leurs zones ou itinéraires.
- Dans la mesure du possible, affectez des chauffeurs à des véhicules particuliers (pour la sécurité également) ou désinfectez le véhicule entre chaque travailleur.



# Transports publics

- Évaluez si un travailleur peut effectuer son travail depuis son domicile (par exemple, le service d'expédition, le service à la clientèle ou le personnel administratif).
- Espacez les réunions, les pauses, les discussions d'équipe et les séances d'orientation pour minimiser le nombre de travailleurs regroupés au même endroit. Envisagez de séparer les travailleurs en groupes de personnes qui travaillent toujours ensemble.
- Lorsqu'une tâche professionnelle exige qu'un groupe de travailleurs l'accomplisse de manière sécuritaire ou pour des raisons de sécurité, envisagez de mettre sur pied une équipe ou une « cohorte » qui y travaille ensemble exclusivement.
- Organisez des réunions en personne à l'extérieur ou dans de grands espaces où l'éloignement physique est possible.
- Transmettez les informations relatives à l'entreprise et soumettez les formulaires et documents par voie électronique. Lavez-vous les mains après avoir manipulé du papier.
- Organisez des séances d'orientation qui se déroulent verbalement ou utilisez des outils virtuels et des technologies pour éviter de toucher du papier. Assurez-vous que les rôles et les responsabilités de chaque poste sont clairement définis.
- Minimisez les contacts à l'arrivée. Demandez au superviseur de faire l'inscription des personnes (ou fournissez des stylos différents) ou demandez aux personnes d'envoyer un message texte à leur superviseur à leur arrivée. Nettoyez tout dispositif de signature de registre entre chaque utilisateur.
- Prévoyez le temps supplémentaire qui pourrait être nécessaire en raison de la réduction du personnel, de l'évaluation des risques, des mesures de distanciation physique, des mesures d'hygiène, du nettoyage, de la désinfection et du respect d'autres protocoles pour effectuer le travail en toute sécurité.
- Évitez dans la mesure du possible de partager les appareils électroniques, l'équipement, les outils, les instruments, etc. Envisagez l'achat d'équipements supplémentaires si nécessaire.
- Retirez les articles partagés des espaces communs, comme les stylos, les ustensiles et la vaisselle.
- Éliminez les vestiaires communs ainsi que les vêtements et chaussures qui sont portés par plus d'un employé. Demandez aux travailleurs de ranger leurs effets personnels dans des casiers séparés ou dans des contenants ou des sacs scellés. Fournissez des uniformes qui seront portés par une seule personne et qui sont lavés par un service de buanderie, ou encouragez les travailleurs à porter des vêtements qui peuvent être lavés fréquemment. Incitez les travailleurs à retirer leur uniforme et à changer de vêtements avant de quitter les lieux à la fin de la journée de travail, si possible.
- Jetez les mouchoirs, les lingettes, les gants et autre matériel de nettoyage dans une poubelle doublée d'un sac de plastique après usage.
- Remplacez les poubelles par des récipients sans contact ou retirez les couvercles qu'il faut toucher pour ouvrir.
- Lors de l'adoption de mesures préventives, tenez toujours compte de la hiérarchie des mesures de contrôle. Continuez d'évaluer leur degré d'efficacité et apportez des changements au besoin.
- Limitez ou reportez les visites sur place non essentielles d'entrepreneurs, de partenaires de la chaîne d'approvisionnement, de fournisseurs et d'autres visiteurs.
- Définissez les zones d'installations et empêchez les travailleurs d'y entrer s'ils n'y travaillent pas ou s'ils n'ont pas besoin d'y accéder (ne s'applique pas pour les situations d'urgence).
- Affectez les travailleurs à la même équipe et à la même zone de travail. Limitez le nombre de travailleurs autorisés en même temps dans une zone.
- Examinez les processus, par exemple pour la cueillette et la livraison des matériaux ou des véhicules et pour les activités d'entretien. Trouvez des méthodes qui permettront d'éviter que les travailleurs soient à proximité les uns des autres ou se retrouvent au même endroit.
- Envisagez de réviser les politiques concernant l'utilisation des cellulaires personnels dans l'établissement. Un usage judicieux des cellulaires peut faciliter l'éloignement physique et une communication efficace, en plus d'éviter le partage des téléphones.
- En plus d'assurer le respect des mesures de distanciation physique, les superviseurs doivent veiller à ce que les travailleurs accomplissent leurs tâches de façon sécuritaire.
- Lorsque l'équipement de protection individuelle (EPI) est mis à la disposition des travailleurs, assurez-vous que l'équipement est disponible au moment de leur période de travail.



# Transports publics

- Lors du choix de l'EPI approprié, effectuez une évaluation de toutes les activités qui seront réalisées et des produits qui seront utilisés afin de vous assurer qu'une protection appropriée est fournie et que des dangers supplémentaires ne sont pas créés.
- Élaborez des procédures et formez les travailleurs sur la sélection, l'utilisation, l'enfilage et le retrait, l'élimination, le nettoyage, l'entretien et le stockage d'EPI.

**Offrez du soutien en santé mentale à tous les travailleurs, y compris l'accès à un programme d'aide aux employés, s'il en existe.**



Pour en savoir plus sur la COVID-19, consultez le site de l'Agence de la santé publique du Canada <https://www.canada.ca/le-coronavirus>

**Il faut noter que la présente directive n'aborde que certains changements pouvant être faits par les organisations au cours d'une pandémie. Adaptez la présente liste en ajoutant vos propres pratiques et politiques exemplaires pour répondre aux besoins particuliers de votre organisation.**